Date de dépôt : 30 novembre 2011

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Eric Le yvraz : Plantation de 800 arbres à Genève

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 18 novembre 2011, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Début 2011, un grand garage présente un intéressant projet qui associe le lancement d'une voiture de classe A - la catégorie de véhicules dégageant le moins de CO2 - et la plantation d'arbres.

Pour chaque voiture de ce modèle A, l'entrepreneur s'engage à planter un arbre sur le canton, soit environ 800 unités.

Dans le cadr e d'un développement durable, chaque propriétaire du nouveau véhicule reçoit un certificat a vec les données de l'arbre planté, soit son âge, sa taille, sa variété.

Le concept est présenté, lors d' un évènement, à un député qui , enthousiasmé par l'idée, met en contact le garage avec un collaborate ur du Service cantonal de l'environnement, lui aussi séduit par ce programme.

On approche l'administration concernée, des séances de travail ont lieu, puis le projet est rejeté par le département !

Très déçu de cette fin de non-recevoir pour une action positive, et qui ne coûterait rien à la collectivité publique, l'entreprise genevoise trouve un appui reconnaissant en Valais où un terrain est mis à sa disposition pour la réalisation de cette initiative intelligente et désintéressée.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à mon IUE, je vo us envoie, Mesdames et Messieu rs les Conseillers d'Etat, mes respectueuses salutations.

IUE 1266-A 2/3

Ma question est la suivante :

Pourquoi avoir pris la décision de rej eter cette offre d'une belle collaboration entre l'industrie et l'Etat, offre avantageuse pour la population genevoise et son environnement?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Il est exact qu'un grand garage implanté sur territoire genevois a interpellé le département de l'intérieur et de la mobilité (DIM) dans le cadre d'un projet de plantation proposant d'associer l'Etat de Genève à la démarche.

Cette action visait à planter un arbre en forêt (sur biens-fonds de l'Etat) lors de chaque vente de voiture de catégorie A. Etant tout à fait ouverts à ce genre de démarche visant à établir un partenariat entre l'Etat de Genève et des acteurs privés, les servi ces compétents en la matière ont analysé ladite proposition.

Il s'est avéré que, malheureusement, la configuration de notre canton n'offre plus beaucoup d'espace libre pour accueillir de nouvelles forêts sans induire de contraintes. En effet, les enjeux prioritaires d'urbanisation et de maîtrise du terrain agricole limitent légitimement ce genre d'actions. Dès lors, l'analyse s'est portée sur de potentiels terrains forestiers ayant été exploités et qui auraient pu faire l'objet de replantations.

Bien que la politique de gestion forestière privilégie plutôt la colonisation spontanée et naturelle de la végétation, la direction générale de la nature et du paysage (DGNP) du DIM a cherché à identifier de s zones présentant les qualités souhaitées, en exam inant les surfaces libres, le ur accessibilité, ou encore la p ossibilité de replantation en relation avec des travaux préparatoires, par exemple.

Or, le con stat s'est révélé une fois de plus négatif. En effet, les délais imposés par l'action commerciale, prévue au printemps 2012, n'ont pas permis de préparer des espaces visant à accueillir de façon pérenne de jeunes plantations.

Dès lors, malgré la qualité de l'action proposée, le DIM a été contraint de décliner la proposition de collaboration, non sans avoir cherché des alternatives en faveur de la nature et de la mobilité, qui ne correspondaient toutefois pas au concept proposé par le partenaire privé.

3/3 IUE 1266-A

Néanmoins, l'Etat reste très intéressé par ce genre de col laboration avec des acteurs privés, tout en relevant que de telles démarches impliquent une analyse précise suffisamment en amont, gage de la réussite du projet.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière : Anja WYDEN GUELPA Le président : Mark MULLER